

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2024

DELIBERATION N°2024/203

TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRANSUBAYENNE VTT (RÉFECTION DES CLÔTURES) - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Date de convocation : 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **14**

Absent(s) : **12**

- dont suppléé(s) : **0**

- dont représenté(s) : **6**

Résultat du vote :

Votants : **20**

- dont « pour » : **20**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **BARDIN** Régine, **JACQUES** Elisabeth, **OCCELLI** Chloé, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel (*quitte la séance après le vote de la question n°20 et donne pouvoir à Chloé OCCELLI*), **OLIVERO** Albert (*quitte la séance après le vote de la question n°15*), **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne, **BLATTMANN** Sabine (*pouvoir à ORTUNO Miguel*), **DONNEAUD** Chantal (*pouvoir à FORTOUL Jacques*), **GARCIER** Clarisse et **GARCIER-RICHAUD** Hélène (*pouvoir à JACQUES Elisabeth*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*) et **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à GASTON Arnaud*).

ABSENTS :

Mme **MATTERA** Wendy.

M. **ISOARD** Bernard.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **BARDIN** Régine

OBJET : TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRANSUBAYENNE VTT (RÉFECTION DES CLÔTURES) - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT.

Exposé des motifs :

Il appartient à la CCVUSP de réaliser en maîtrise d'ouvrage directe les travaux d'entretien des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR. L'opération de remplacement des barrières protégeant les abords de certains tronçons de la Transubayenne VTT est devenue indispensable, ces dernières ayant été posées il y a dix ans et arrivant en fin de vie.

Ces travaux que le service communautaire « Attractivité quatre Saisons » a estimés à 137 500 €, seront réalisés en deux phases successives, la première au printemps 2025 et la seconde au printemps 2026. Ils peuvent être financés par le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence dans le cadre du Plan de Maintenance (PDM) des sentiers.

Cette délibération s'attache à la première phase desdits travaux, dont le montant s'élève à 48 800 € HT.

Entendu l'exposé,
Le conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa compétence « création, aménagement et entretien d'itinéraires ou circuits de VTT sur le territoire communautaire labellisés ou à labelliser FFCT à l'exception du Bike Parc de PRA LOUP » ;

CONSIDERANT le programme de travaux proposé par le pôle communautaire « attractivité quatre saisons » dont la première phase porte sur la sécurisation de la Transubayenne et s'élève à 48 800 € HT ;

CONSIDERANT que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de la part du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence au titre du Plan De Maintenance des sentiers (PDM) à hauteur de 50% et que le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Fourniture et pose de barrières phase 1	48 800 €HT	Subvention CD04 50%	24 400 €HT
		Autofinancement CCVUSP 50%	24 400 €HT
TOTAL	48 800 €HT	TOTAL	48 800 €HT

VU l'avis favorable de la commission Attractivité quatre Saisons réunie le 10 décembre 2024 ;

Sur proposition de M. Denis Capel, vice-président en charge du pôle Attractivité quatre Saisons

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le programme de travaux qui lui est présenté.

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération.
- **DONNE** son accord pour la réalisation desdits travaux.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % du montant HT des travaux dans le cadre du PDM.
- **SOLLICITE** de la part du Conseil Départemental la possibilité de démarrer l'opération avant la réception de l'arrêté de subvention.
- **RAPPELLE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2025 de la Communauté – Section Investissement– Service 006 – Art 217538 Dépenses – Art 1327 Recettes

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Mme Elisabeth JACQUES.

Signature :